Foire aux dindes – Sablons
Samedi 21 et dimanche 22 novembre 2026
Ces restrictions sont régies par des arrêtés municipaux consultables à l'affichage municipal

INFORMATIONS, DÉVIATIONS, STATIONNEMENT, CIRCULATION

Fermeture générale du champ de foire (Week-end)

Le champ de foire sera entièrement fermé à la circulation et au stationnement sans discontinuité **du samedi 21 novembre à 4 h au dimanche 22 novembre vers 23 h**.

- Périmètre concerné :
- R.D. 1082 (du chemin creux au pont de Sablons-Serrières)
- Rue Gustave Toursier, place du Champ de Foire et terrains arrière de la salle des fêtes
- Place du 8-Mai-1945, place des Mariniers, rue César Geoffray
- Quai du Château (partie mitoyenne avec la place des Mariniers) et espace Monnet

Restrictions de circulation et d'accès riverains

- **Rue Frédéric Mistral (entre la rue Monnet/Sisselande et la D 1082) :** Fermée du **samedi 21/11 à 4 h au dimanche 22/11 vers 23 h**. Accès réservé aux riverains munis d'un laissez-passer (aucun véhicule sur le champ de foire).
- **Clos des Bateliers :** Stationnement possible sur la partie arrière durant tout le week-end, **mais aucune sortie de véhicule ne sera autorisée** en raison de la fermeture du champ de foire.
- **Immeuble des Iris, maisons riveraines, institut de beauté et cabinet de kinésithérapie :** Accès véhicules et pompiers aménagés par le clos des Bateliers le **vendredi 19/11 à partir de 5 h** et le **lundi 23/11 jusqu'à 14 h**.

Préparatifs et restrictions complémentaires

- **Place du 8-Mai-1945 et rue Gustave Toursier (entre la rue Champollion et la route des Alpes) :** Stationnement et circulation interdits **du vendredi 20/11 à 5 h au lundi 23/11 à 14 h**. Déviation vers la route des Alpes pour les commerces via le quai du Rhône et la rue Albert Gleizes.

- **Rue Champollion :** Coupée **du vendredi 20/11 à 5 h au lundi 23/11 à 14 h**. Accès riverains par la rue du 19-Mars-1962 puis la rue Pasteur.
- **Quai du Château (niveau place des Mariniers) :** Circulation et stationnement interdits **du jeudi 13/11 à 5 h au lundi 23/11 à 17 h 30** (montage d'un chapiteau). Accès résidences maintenu pour les riverains depuis le passage sous le pont
- **Quai du Rhône :** Sens unique (sens place des Mariniers vers Moly-Sabata, sauf riverains) **du vendredi 19/11 à 5 h au lundi 23/11 à 17 h 30**.
- **Place du Champ de Foire (parking de la salle des fêtes) :** Stationnement interdit **du jeudi 19/11 à 20 h au lundi 23/11 à 14 h**.
- **Espace Monnet (forains de la vogue) :** Stationnement difficile **du mardi 16/11 à 8 h au mardi 24/11 à 12 h**. Stationnement strictement interdit les **mercredi 17, jeudi 18 et mardi 24 novembre**.
- **Place de l'épicerie Proxi :** Stationnement interdit **du vendredi 20/11 à 8 h au lundi 23/11 à 12 h** Accès et stationnement facilités aux heures d'ouverture.

Accès spécifique aux écoles (Vendredi 20 et lundi 23 novembre 2026)

Le plan de déviation habituel est reconduit pour fluidifier le trafic :

- **Accès au parking de l'école :** par la rue Pasteur (depuis la rue du 19-Mars-1962).
- **Sortie du parking :** exceptionnellement orientée vers la Route des Alpes (R.D. 1082).

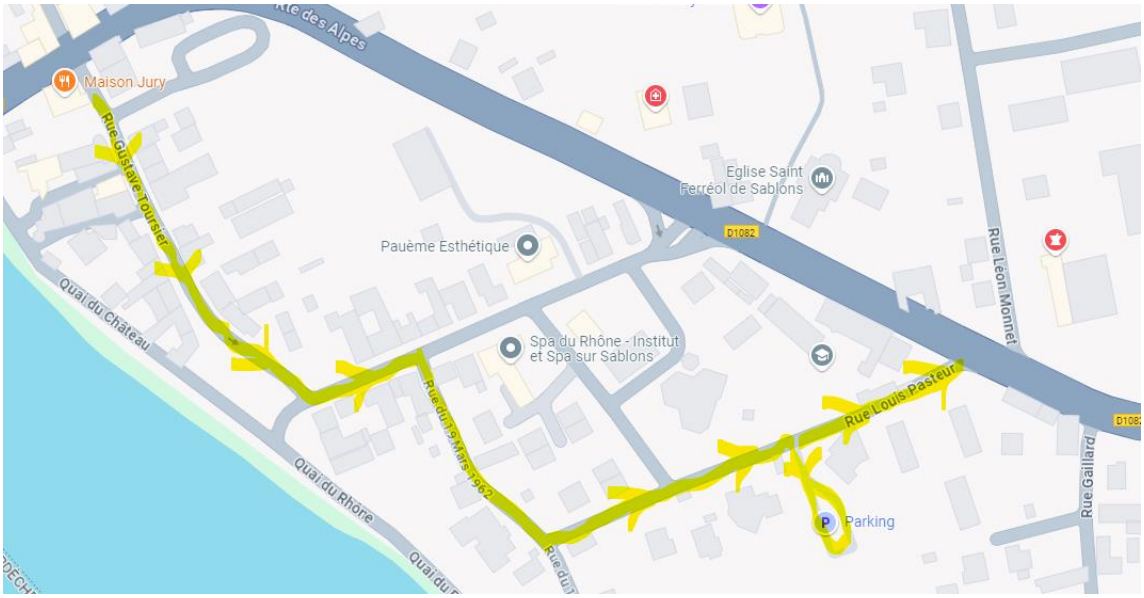
Stationnement

- **Place du Champ de Foire (parking de la salle des fêtes) :** Stationnement interdit du **jeudi 19 novembre à 20 h** au **lundi 23 novembre à 14 h**.
- **Espace Monnet :** En raison de l'installation des forains, le stationnement sera difficile du **mardi 17 novembre à 8 h au mardi 24 novembre à 12 h**. Il sera strictement **interdit les mercredi 18, jeudi 19 et mardi 24 novembre**.
- **Place devant l'épicerie Proxi :** Stationnement interdit du **vendredi 20 novembre à 8 h au lundi 23 novembre à 12 h** *(ou 16 h)*. L'accès et le stationnement pour les clients du commerce resteront toutefois facilités durant les heures d'ouverture.

Circulation et accès aux écoles (vendredi 20 et lundi 23 novembre 2026)
Afin de fluidifier vos déplacements aux abords des écoles, le plan de déviation mis en place ces deux dernières années est reconduit :

- **Accès au parking de l'école :** par la rue Pasteur (depuis la rue du 19 Mars 1962).
- **Sortie du parking :** exceptionnellement orientée vers la Route des Alpes (RD 1082) pour rejoindre rapidement l'axe principal.

Le sens de circulation s'opérera comme suit :



Informations générales :

Les infractions au stationnement seront constatées et poursuivies selon la loi. Tout véhicule mal stationné sera enlevé par la fourrière municipale sur ordre du maire ou d'un adjoint.

Pour récupérer leur véhicule, les propriétaires devront :

- Se présenter en mairie aux heures d'ouverture (hors week-end de la foire) ;
- S'acquitter des frais d'enlèvement et de gardiennage directement auprès de la société prestataire.

Il est demandé à chacun de respecter et de faire respecter par ses invités la signalisation extérieure au champ de foire, en veillant particulièrement à laisser libres les axes d'intervention des secours.

LE POSTE OPERATIONNEL de la foire sera installé en mairie, elle sera ouverte de 4 h à 19 h 30 le samedi et le dimanche.

24 h/24 – **URGENCE -06 37 31 18 75 – 06 60 07 25 59 – 06 88 50 38 26**
(Hors problème d'emplacement exposant)

GENDARMERIE **17 • SAMU 15 • POMPIERS** 18

(Indiquez à votre interlocuteur : « je suis sur la commune de Sablons**)**